



DELIBERATION N°2024-07-01/028
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 01/07/2024 – 09h00

AR Prefecture

046-264601113-20240701-2024_07_01_028-DE
Reçu le 02/07/2024

M.PIASER Bernard
Maire de LUZECH
Président du CCAS

Centre Communal d'Action Sociale



**OBJET : ATTRIBUTION ET MODALITES D'OCTROI D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE
ET FORFAITAIRE AUX AGENTS**

VU la dotation de l'Agence Régionale de Santé (ARS) allouée,

CONSIDERANT la nécessité d'établir des critères pour l'attribution de la prime exceptionnelle et forfaitaire,

Le Président du conseil d'administration propose :

Une prime exceptionnelle et forfaitaire est attribuée aux agents de la collectivité remplissant les conditions d'ancienneté et de présence définies ci-après.

Article 1 : la prime sera d'une valeur de **100 € net** par agent remplissant les conditions nécessaires.

Article 2 : l'attribution de de la prime se fera aux agents suivants : titulaires, contractuel en CDI ou CDD, dès lors que le contrat est **égal ou supérieur à 6 mois** dans la collectivité.

Article 3 : les agents ayant eu **plus de 30 jours d'absences** depuis le 01/01/2024 ne pourront prétendre à la prime.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ❖ D'approuver les propositions du Président du Conseil d'administration.
- ❖ D'approuver l'attribution et les modalités d'octroi d'une prime exceptionnelle et forfaitaire.

La secrétaire de séance

Delphine AZNAR

Pour extrait certifié conforme.
Le Président du CCCAS

Bernard PIASER

Monsieur le Président certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

CCAS – 203, Route d'Albas – 46140 LUZECH
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 01/07/2024



A Luzech, le 01 juillet 2024

Rendu exécutoire le : 01 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le premier juillet à neuf heures à Luzech se sont réunis dans les locaux de la Résidence Autonomie « Aline Drappier », les membres du Conseil d'Administration sous la présidence de M. Bernard PIASER.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux administrateurs le vendredi vingt-huit juin deux mille vingt-quatre.

Etaient présents :

M. Bernard PIASER Président, Mme Delphine AZNAR Vice-Présidente, Mme Christine CALVO, M. Pascal PRADAYROL, M. Patrice CASTANIER, Mme Nicole KURJEAN, Mme Monique EVIN, M. Daniel TERRIER, M. Pascal THOMAS Directeur adjoint.

Etaient absent(s) ou excusé(s) :

Mme Evelyne VYNISALE, Mme Lydie LAFON, Mme Brigitte PASSE DAT

Nombre de Conseillers :

Présents : 8 Absent(s)/Excusés : 3 Procuration : 1 Votants : 9

Secrétaire de séance : Mme Delphine AZNAR

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

6. Attribution et modalités d'octroi d'une prime exceptionnelle et forfaitaire aux agents.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Adoptée à l'unanimité.

AR Prefecture

046-264601113-20240701-2024_07_01_028-DE
Reçu le 02/07/2024

Monsieur le Président certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

CCAS – 203, Route d'Albas – 46140 LUZECH
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 01/07/2024

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Président,
A Luzech, le 01/07/2024
Le Président,

Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session ordinaire.
A Luzech, le 01/07/2024

Les membres du Conseil d'administration,

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

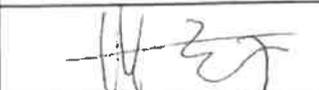
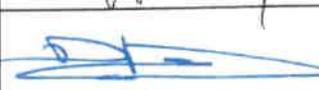
Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour :

Contre :

Abstention :

Date de convocation : 19/06/2024

PIASER Bernard	
AZNAR Delphine	
CALVO Christine	
PRADAYROL Pascal	
CASTANIER Patrice	
LAFON Lydie	
KURJEAN Nicole	
VYNISALE Evelyne	
EVIN Monique	
TERRIER Daniel	
PASSEDAT Brigitte	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 01/07/2024 et de la publication le 01/07/2024.

A LUZECH, le 01/07/2024

AR Prefecture

046-264601113-20240701-2024_07_01_028-DE
Reçu le 02/07/2024